

## ***Le GENEPI vu par les détenus***

*Le dossier de préparation du thème « Le GENEPI vu par les détenus » a été réalisé et animé par le groupe de Caen*

En vingt-deux ans d'action, le GENEPI n'a jamais réellement cherché à connaître quel regard les détenus portent sur notre association. Il nous semble pourtant indispensable de savoir comment le GENEPI est perçu par les premières personnes concernées, c'est à dire les détenus, afin d'améliorer la qualité des interventions. Il n'existe pas de véritable enquête nationale représentative sur ce sujet ; nous avons donc pris le parti de faire le point, à partir de nos expériences, sur le contact et la relation entre les Génépistes et les détenus.

### **I. LES PREMIERES RENCONTRES**

#### ***Le premier contact avec le GENEPI***

En premier lieu le détenu est informé que le GENEPI propose des activités dans l'établissement lors de son arrivée. Les méthodes employées pour se faire connaître sont sensiblement différentes d'un groupe à l'autre. La plupart du temps le détenu est informé par voie d'affichage et / ou directement par le service socio-éducatif et le centre scolaire, ainsi que par le bouche à oreille. L'information passe mais ne touche pas tous les détenus et nous n'en maîtrisons pas toujours le contenu.

Il existe d'autres moyens pour garantir une meilleure diffusion de l'information auprès des détenus même si aucune méthode ne permet de garantir que l'ensemble de la population sera informée. Par exemple les personnes illettrées seront sensibles à une information orale diffusée sur le canal vidéo interne ou comme à Nantes sur les ondes radio mais tous les détenus n'ont pas accès à la télévision. A Saint-Etienne, une réunion est organisée chaque mois avec les entrants ce qui permet de se présenter et de détailler le contenu des activités, en évitant les erreurs d'interprétation de libellés trop brefs. Afin de personnaliser un peu plus le contact avec les détenus, le groupe de Rennes a mis en place une diffusion d'affichettes en se servant de la distribution des repas et en mettant à contribution également les surveillants. Cette liste n'est pas exhaustive et il est donc enrichissant pour les groupes, au moment du recrutement, de partager leurs expériences et de savoir ce qui se fait dans les autres établissements.

Il n'existe pas de recette miracle ; c'est pourquoi il est nécessaire de conjuguer plusieurs outils en fonction de l'établissement. En effet les méthodes de diffusion de l'information sont dépendantes de plusieurs facteurs : dimension et nature de l'établissement (maison d'arrêt ou établissement pour peine), statut du référent (CIP, instituteur, personnel de direction). Dans tous les cas il nous paraît intéressant de développer les rencontres directes entre Génépistes et détenus par des réunions, par bâtiment en début d'année ou régulières avec les entrants, ou encore par le fait que des génépistes participent à d'autres activités que les leur. Nous pensons que ce premier contact est plus motivant qu'une affiche anonyme. De telles rencontres sont aussi l'occasion d'inviter les détenus à lire la Lettre de GENEPI et à se renseigner par eux-mêmes. Pour ce faire il est indispensable de s'assurer que celle-ci est disponible en bibliothèque avec des documents de présentation des activités proposées au niveau local. Dans tous les cas, avant d'informer les détenus il est naturel d'informer, et de sensibiliser, les professionnels (surveillants, CIP, enseignants) qui pourront dès lors les orienter.

### ***Le premier contact Génépiste / détenu***

Nous avons constaté que la majorité des détenus n'a qu'une vision partielle de ce que représente le GENEPI. Ils n'ont pas conscience de l'aspect national de notre association ainsi que de l'exigence de formation qui est la nôtre. Se pose alors la question de savoir si une présentation est utile et surtout quels éléments nous voulons mettre en avant. Les interventions du GENEPI se caractérisent par une relation personnelle (Génépiste / détenu) et non pas institutionnelle ; il est nécessaire de se présenter personnellement sans trop s'étendre sur les buts et le fonctionnement du GENEPI mais en insistant sur les points suivants :

- nous sommes étudiants
- nous intervenons bénévolement
- notre association est nationale (et donc présente dans d'autres établissements)
- nous avons un deuxième moyen d'action : l'ISP. Nous devons alors faire comprendre au détenu notre rôle de passerelle entre l'intérieur et l'extérieur.
- nous sommes indépendants de l'Administration pénitentiaire.

Une présentation détaillée du GENEPI n'est nécessaire que si les détenus en font la demande. D'autre part, il est préférable de ne pas parler de nos motivations dès la première intervention. Les détenus les comprenant peu ou mal, il est plus judicieux de n'en parler qu'au bout de quelques interventions alors que le contact et une relation de confiance sont réellement établis. Les responsables de groupe ont un grand rôle à jouer dans la préparation de la première intervention et donc du premier contact avec les détenus ; la transmission des expériences vécues entre anciens et nouveaux lors des réunions de groupe doit permettre aux génépistes de mieux appréhender cette première confrontation.

## **II. UNE RELATION ORIGINALE QUI ASSURE NOTRE UTILITE**

### ***L'indépendance du GENEPI est la garante de la relation entre Génépistes et détenus.***

Au-delà de notre âge (21 ans en moyenne) et de notre statut de bénévole, c'est notre indépendance vis-à-vis de l'Administration pénitentiaire qui garantit la relation privilégiée qui existe entre le Génépiste et le détenu. Pour ce dernier l'intervention du GENEPI est un espace de liberté, une bouffée d'oxygène venant de l'extérieur car la personne sait qu'elle ne va être ni jugée ni notée. En effet « *il n'entre pas dans les attributions du Génépiste – qui est un bénévole – d'effectuer un compte-rendu de ses interventions, tant sur le plan pédagogique que s'agissant de l'ambiance de l'intervention ou du comportement d'un détenu* » (cf. Commission « Le GENEPI et le projet d'exécution des peines », Secrétariat National des 25 et 26 janvier 1997). Cette indépendance, spécifique des bénévoles, donne toute sa dimension à notre travail de réinsertion. Participer à une activité du GENEPI n'entre pas en compte dans les décisions d'aménagement de peine : s'impliquer dans une activité proposée par le GENEPI est un acte volontaire non motivé par une possible amélioration de la situation pénale. La nature de l'action du GENEPI tend à responsabiliser le détenu et à lutter contre une certaine infantilisation. Il est donc primordial que cette notion d'indépendance soit bien comprise par toutes les parties en présence (détenus, Génépistes, Administration pénitentiaire). Pour ce faire les Génépistes doivent affirmer et appliquer sur le terrain, après en avoir intégré l'état d'esprit, la décision prise lors du Secrétariat National des 25 et 26 janvier 1997 et relative à l'attitude du GENEPI vis-à-vis du PEP.

### ***Les différentes facettes de l'action des Génépistes auprès des détenus.***

A travers une activité définie, le Génépiste lie apport culturel et écoute. L'intervention devient alors un lieu d'expression et "d'évasion" pour les détenus. Les rapports entre les génépistes et les détenus découlent

directement de cet état d'esprit et sont caractérisées par des relations de respect mutuel et d'échange. On ne fait pas que donner, on reçoit. Le Génépiste apprend à connaître et à respecter les détenus, et réciproquement. L'action des génépistes participe donc à revalorisation du détenu par la mise en valeur de son expérience et de ses connaissances. La disponibilité et la présence régulière de l'intervenant ainsi que du ou des détenus sont indispensables à l'établissement d'un tel rapport. Pour pallier des absences des Génépistes (souvent tout à fait justifiées, en cas d'examen par exemple) et aux différences de niveaux, la meilleure solution reste l'intervention en binôme quand il s'agit d'une intervention en collectif.

Le Génépiste apporte un regard extérieur sur l'univers carcéral. Il est un témoin. Et il n'est pas rare que les détenus demandent aux génépistes de dire « dehors » ce qu'ils vivent en prison. Par notre devoir d'Information et de Sensibilisation du Public nous répondons à cette demande et nous nous plaçons comme relais entre l'intérieur et l'extérieur. Le rôle de témoin est d'autant plus important que, comme le stipule la charte : « *Le GENEPI, association citoyenne, attachée au respect des Droits de l'Homme, a le devoir de rendre compte de leurs violations éventuelles* ».

Relais entre la prison et la cité, le Génépiste est également un relais humain entre le détenu et l'Administration pénitentiaire. La relation privilégiée que nous entretenons avec les détenus nous impose le devoir de prévenir les personnes concernées au sein de l'établissement en cas de problème ou plus simplement en cas de demande du détenu. Le Génépiste a donc un rôle de prévention et, si la situation le nécessite, d'alerte.

Comme nous l'avons vu, l'attitude que le Génépiste adopte à l'égard du détenu va participer à la création d'une relation particulière. C'est cette relation spécifique qui assure notre utilité dans le processus de réinsertion des personnes incarcérées. Les différents guides et formations permettent de donner à nos interventions une certaine qualité. Mais au-delà des outils, la transmission des expériences au sein du groupe, et entre les groupes, ainsi que le retour sur les interventions sont les garants d'une maîtrise et de l'intérêt de ces dernières. Les responsables de groupe doivent favoriser l'échange et la communication au sein du groupe et en particulier lors des réunions. Il est également fondamental de faire en fin d'année un bilan de chaque intervention avec les détenus dans le souci de les améliorer.

Nous pensons qu'il est primordial d'aller plus loin dans cette réflexion. Le sujet « le GENEPI vu par les détenus » reste encore à traiter plus en profondeur. Cela ne sera possible que si nous pouvons connaître le point de vue des personnes concernées. Si nous souhaitons réellement avancer nous ne pouvons pas faire l'économie de la réalisation d'une réelle enquête sur ce sujet.